



EVALUER À L'ÈRE DE L'IAg

RECOMMANDATIONS

Repenser vos pratiques

- Sensibiliser les élèves à un usage responsable de l'IAg, au service des apprentissages et dans le respect des consignes.
- Concevoir des évaluations robustes limitant le recours inapproprié à l'IAg (tâches authentiques et contextualisées, processus de travail, croisement des savoirs, évaluation par les pairs et les interactions orales...).
- Faire signer une déclaration sur l'honneur à vos élèves : toute dérogation aux valeurs citées est considérée comme une fraude.
- Clarifier les usages autorisés au moyen d'un contrat pédagogique, qui peut être basé sur l'échelle AIAS.

Réguler avec l'échelle AIAS

- L'AIAS est un outil de dialogue, pas une méthode d'enseignement ou d'évaluation.
- Elle permet de clarifier les usages autorisés de l'IAg dans une activité donnée.
- Le choix du niveau AIAS relève de l'enseignant-e, en fonction des objectifs d'apprentissage poursuivis.
- L'AIAS ne modifie ni les plans d'études ni les compétences à acquérir, elle précise uniquement les conditions d'utilisation de l'IAg.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Sans IA	Préparation avec l'IA	Collaboration avec l'IA	Intégration totale de l'IA	Exploration avec l'IA
Environnement contrôlé	Les conversations avec les IAg acceptées sont données en annexe. La production personnelle se lit dans le développement.	La production par IAg se lit dans le développement. La production personnelle initiale est donnée en annexe.	Pas de justification obligatoire. Un tableau de bord critique et chronologique d'usage d'IAg est conseillé.	La production de l'IAg se lit dans le développement. Un tableau de bord des décisions créatives et des résultats évolutifs du projet est donné en annexe.



Retrouvez les documents cadres sur notre Padlet



Réalisé par l'équipe de coordinatrices et coordinateurs en pédagogie numérique de la DGEP
Version : juillet 2026